

Je regrette d'avoir dû entrer tellement dans les détails, mais des précisions de ce genre sont essentielles à mon argumentation. Le comité suit un plan de travail bien précis. Il se concentre sur certains aspects de l'accord commercial qui sont nouveaux, qui ne sont normalement pas visés par un accord commercial ordinaire. Le président du comité a présenté ce plan de travail, qui a été approuvé, et qui nous invite à étudier les nouveaux secteurs couverts par l'Accord, notamment énergie.

Le programme de travail sur lequel nous nous sommes déjà entendus, devrait être terminé par le comité. Ainsi, les échanges commerciaux dans le domaine des services, notamment les services financiers et l'agriculture, sont à l'ordre du jour de nos prochaines séances. Il faut se pencher sur ces secteurs. Ils feraient l'objet d'un examen attentif même si le comité était saisi à l'heure actuelle du projet de loi ou de son objet. Je reconnais qu'il y a une différence entre l'objet d'un projet de loi et le texte législatif lui-même, mais sauf erreur, la pratique veut que si l'objet d'un projet de loi est renvoyé à un comité, les dispositions législatives elles-mêmes sont fréquemment examinées par les comités du Sénat. Quoi qu'il en soit, le travail que nous accomplissons à l'heure actuelle est aussi valable que si nous avions adopté une motion quant à l'étude préliminaire de la question, car cette étude préliminaire toucherait les secteurs en question.

A mon avis, pour terminer notre programme de travail à temps, il faudra que le comité poursuive ses auditions pendant l'été. J'en suis membre et j'ai assisté à presque toutes les réunions. Je suis arrivé à la conclusion que si nous voulons terminer le programme de travail que nous nous sommes fixés, il sera nécessaire que les comités des affaires étrangères siègent tout l'été. Autrement, nous ne pourrions pas faire notre travail. Il appartient au comité de décider, mais c'est mon point de vue, à titre de membre du comité.

Au cours de sa récente interview à l'émission *Question Period*, l'honorable John Crosbie, ministre du Commerce extérieur, s'est dit préoccupé par la possibilité que les sénateurs n'examinent pas l'accord entre maintenant et septembre prochain.

Si cette question préoccupe vraiment le ministre, je crois que ses craintes ne sont pas fondées. Je ne crois pas personnellement qu'il soit possible d'interrompre l'examen de l'accord commercial à la fin de juin pour le reprendre au début de septembre. Ce travail est tellement important qu'il doit se poursuivre.

Après ces quelques observations, j'aimerais revenir sur certains points soulevés par le sénateur Murray lorsqu'il a présenté sa motion le 31 mai.

Il a dit ceci:

Le gouvernement aimerait que le Sénat prenne de l'avance, en quelque sorte, en procédant à une étude préliminaire de ce projet de loi. Naturellement, la chose nous intéresse, car cette étude préalable pourrait et devrait vraisemblablement accélérer l'étude du projet de loi et nous permettre de nous préparer, en tant que gouvernement et en tant que pays, à le mettre en œuvre dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne le premier point, c'est-à-dire prendre de l'avance, je crois que le comité sénatorial permanent des

affaires extérieures a pris une bonne avance. Il a déjà commencé à examiner la question et continuera sur sa lancée.

Le deuxième point porte sur l'étude rapide de ce projet de loi. A titre de membre du gouvernement, le sénateur Murray veut évidemment que la question soit réglée le plus rapidement possible. Je tiens cependant à lui dire qu'il y a beaucoup de facteurs qui auront une incidence sur la rapidité avec laquelle ce projet de loi sera étudié. A mon avis, nous hâtons l'examen de l'accord et de la teneur du projet de loi, même si nous n'en sommes pas saisis concrètement comme si la motion qu'il a présentée avait été adoptée. Je ne crois pas que nous pourrions faire mieux que ce que nous faisons maintenant.

Le sénateur Murray a ensuite dit que, selon lui, le comité est particulièrement bien placé pour procéder à une étude approfondie du projet de loi.

Je crois qu'il sera bien placé pour étudier les dispositions du projet de loi C-130, mais seulement après avoir terminé son programme de travail actuel.

J'ai une autre remarque à faire. Avant que nous ne songions à adopter cette motion, c'est-à-dire avant que nous n'autorisions un renversement complet de la pratique parlementaire, le Sénat tout entier devrait en savoir plus long sur ce qui se passe à la Chambre des communes. Voici une raison, par exemple. A ma connaissance, leur Président n'a pas encore jugé de l'admissibilité du projet de loi C-130 dans sa forme actuelle. On a invoqué le Règlement à ce sujet et le Président a réservé sa décision et, à ma connaissance, il ne l'a pas rendue aujourd'hui, mais il pourra la rendre plus tard. A part cette raison peut-être peu importante, nous n'avons aucune idée de la rapidité avec laquelle le projet de loi progressera à la Chambre des communes. Nous ne savons pas quand il arrivera au Sénat. Par exemple, s'il arrive à la fin ou au milieu d'août, nous serons évidemment en mesure de l'étudier en deuxième lecture et de le faire examiner par un comité. Il est donc prématuré, à mon avis, d'entreprendre une étude préliminaire avant de savoir au juste ce qui se passera.

● (1750)

En tout cas, l'essentiel de mon argument, c'est que la motion du sénateur Murray est inutile parce que nous étudions autant la question au comité actuellement que si nous étudions le projet de loi lui-même ou ses dispositions. Le fond du projet de loi C-130, c'est l'accord de libre-échange. Dans son discours sur la motion, le sénateur Murray a insisté sur le fait que le Sénat pouvait et devait l'étudier. Or, je tiens à l'assurer que le comité l'étudie déjà. Nous nous intéressons vivement au processus et au fond de l'affaire et je pense que les journalistes l'ont compris, comme le révèle un article récent publié dans le *Globe and Mail* sous la plume de Christopher Waddell qui écrit ce qui suit:

Le Sénat dominé par les Libéraux n'accédera peut-être pas à la requête d'une étude préliminaire, mais le comité sénatorial des affaires étrangères s'est réuni au moins 16 fois depuis décembre dernier pour discuter de l'accord commercial.

Soit dit en passant, il est vrai que nous avons siégé au moins 16 fois. De fait, le comité a siégé 34 fois et cela représente beaucoup de travail. Le dernier paragraphe de l'article de M. Waddell est ainsi conçu: